

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 24

**Artikel:** Les régiments capitulés  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182328>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tout don, et en conclure avec une aimable candeur et l'air de la plus intime persuasion, qu'il serait impardonnable de s'en glorifier; l'on ne voit point sans émotion toutes les marques de sa tendresse pour un père qui en paraît bien digne, qui a donné plus de soins encore à la formation de son caractère qu'à la culture de ses talents, et qui parle de l'éducation avec autant de justesse que de la musique; qu'il en est bien récompensé par le succès; et qu'il est doux pour lui de voir ses deux aimables enfants plus flattés d'un regard d'approbation, qu'ils cherchent avec une tendre inquiétude dans ses yeux, que des applaudissements de tout un public.»

#### Les régiments capitulés.

On sait qu'ensuite de capitulation militaire conclue avec la France en 1803, la Suisse devait lui fournir quatre régiments de 4,000 hommes chacun.

Dès 1805, les envahissements du premier Consul, qui s'était fait sacrer empereur l'année précédente, provoquèrent contre lui une coalition formidable de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. Le grand conquérant ayant plus que jamais besoin de soldats devint très exigeant envers la Suisse relativement aux prestations militaires auxquelles elle s'était engagée. Mais le peu d'exactitude que montrait la France à payer les pensions arriérées des anciens militaires, et les dispositions hostiles d'une partie de nos populations rendaient le recrutement très difficile dans certains cantons. Aussi nous voyons qu'en 1807, par exemple, sur les 16,000 hommes que nous devons mettre sous les drapeaux français, il en manquait au moins 8,000; beaucoup d'officiers et de soldats continuaient à s'enrôler pour l'Espagne ou pour l'Angleterre. Dans le commencement de l'année, l'ambassadeur français déclara au landamman de la Suisse, que l'empereur se verrait obligé d'établir l'enrôlement forcé ou la *conscription* dans les cantons, si les quatre régiments auxiliaires ne se trouvaient pas au complet pour le mois de mai. Il fallut alors vider les prisons et organiser à la hâte un enrôlement forcé qui atteignit tous les mauvais sujets et tapageurs d'auberges.

On parvint à grand'peine, par ces moyens violents, à compléter les cadres de 12,000 hommes, qui allèrent rougir de leur sang les places de l'Allemagne, les rochers de la Calabre, en Italie, et les monts Cantabres en Espagne. Prodiges, comme toujours, du sang des Suisses, les généraux français avaient grand soin de placer nos bataillons à l'avant-garde, où leurs uniformes rouges trompaient l'œil des populations, et les faisaient prendre pour des Anglais, méprise chèrement payée plus d'une fois par les populations espagnoles et napolitaines.

On peut se faire une idée des difficultés qu'il y avait à compléter les régiments capitulés en consultant les journaux de l'époque. Des réclames pompeuses appelaient nos hommes à partager la gloire du grand capitaine, et des récompenses étaient offertes de tous côtés.

Parmi les nombreux avis concernant le recrutement, nous en prenons au hasard deux ou trois insérés dans la *Gazette de Lausanne* de 1807, en compagnie des *Bulletins de la grande armée*:

La municipalité de Vevey, voulant concourir aux vues du gouvernement, vient de prendre des mesures pour faciliter le recrutement dans son ressort. Elle a décidé d'accorder une prime à 20 hommes de la ville qui s'enrôleront à Vevey pour les régiments suisses au service de France, d'ici au 1<sup>er</sup> mars prochain, savoir 16 francs de Suisse, soit 24 liv. de France, à chaque citoyen de Vevey, bourgeois ou habitant fixé, et 8 fr. de Suisse à chaque individu non citoyen de la commune, mais y demeurant depuis 8 mois.

On apprend que le canton du Tessin, afin d'encourager le recrutement pour le service de France, a promis non-seulement 12 francs de France pour chaque recrue, mais encore 8 francs, pour quiconque présenterait une recrue volontaire aux autorités compétentes.

Voici le bouquet :

*Second Régiment Suisse*

au service de sa majesté impériale et royale

NAPOLÉON I<sup>er</sup>

*Avis aux jeunes et braves Vaudois.*

Quatre régiments suisses se forment dans ce moment pour moissonner les lauriers de la victoire sous l'invincible empereur des Français, le grand NAPOLÉON. — Jamais il n'y eut d'époque plus favorable aux jeunes gens qui désirent servir que celle où nous sommes; jamais le mérite militaire n'eut autant de moyens de se faire connaître; jamais il n'eut en perspective des récompenses telles que le simple soldat même peut en espérer. — Jeunes Vaudois! saisissez promptement l'occasion: vous êtes certains qu'avec une bonne conduite vous pourrez vous avancer rapidement jusqu'aux grades les plus éminents; la fortune et les honneurs sont actuellement la récompense des braves; puisque les soldats du grand NAPOLÉON sont ses enfants, ne négligez pas de vous prévaloir de l'avantage inappréciable qu'il vous offre en vous admettant sous ses drapeaux. — Notre digne gouvernement, et à son exemple plusieurs de nos communes, ont si bien senti l'avantage qui en résultera et pour la patrie et pour ses habitants, qu'il a été décerné des primes d'encouragement à ceux qui entrent dans la belle carrière qui s'ouvre pour la jeunesse.

Ceux qui voudront en profiter n'ont qu'à se présenter sans délai au citoyen Pache, chef de recrutement et capitaine dans le second régiment, sous le commandement de M. le colonel de Castella de Berlens, à Lausanne, Montée de St-François, 1.